

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2023-2024)

DOMAINE DES LANGUES (L)

L2 première langue étrangère : ALLEMAND pour l'Espace romand de la formation (ERF) et FRANÇAIS pour le Tessin

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE		FRIBOURG		GENÈVE		JURA	
Semaines/an →	39		38		38½		39	
Période de : →	45 minutes		50 minutes		45 minutes		45 minutes	
9 ^e	Sections G/M/P ¹ avec cours à niveaux A/B/C ²	Sections G/M/P API ³	Exigences de base (EB) / Générale (G) / Prégymnasiale (PG)		R1 : niveaux d'attente de base / R2 : niveaux d'attente moyens	R3 : niveaux d'attente élevés	Cours à niveaux A/B/C ²	
	3	1	4		4	3⁴	3	
10 ^e	Sections G/M/P avec cours à niveaux A/B/C	Sections G/M : API ³	Section P API ³	Exigences de base (EB) / Générale (G) / Prégymnasiale (PG)	CT/LC/LS ⁵	Cours spécifique obligatoire ⁶ LC (AA) / LS (LV) Allemand : Lecture et communication		Cours à niveaux A/B/C
	4	2	1	4	3	2		3
11 ^e	Sections G/M/P avec cours à niveaux A/B/C	Sections G/M : API ³	Section P API ³	Exigences de base (EB) / Générale (G) / Prégymnasiale (PG)	CT/LC/LS ⁵	Cours spécifique obligatoire ⁶ LS (LV) Allemand : Lecture et communication		Cours à niveaux A/B
	3	2	1	3	3	2		4

Années ↓	NEUCHÂTEL		TESSIN		VALAIS		VAUD	
Semaines/an →	39		36½		38 ⁷		38	
Période de : →	45 minutes		50 minutes		45 minutes		45 minutes	
9 ^e	Cours communs		Cours communs		Cours communs		Voie prégymnasiale (VP)	Voie générale (VG) Niveaux 1 et 2 ⁸
	4		3		3		3	3
10 ^e	Niveaux 1 et 2 ⁸		Discipline optionnelle		Niveaux I et II ⁹		Voie prégymnasiale (VP)	Voie générale (VG) Niveaux 1 et 2
	3		2¹⁰		3		3	3
11 ^e	Niveaux 1 et 2		Discipline optionnelle		Niveaux I et II		Voie prégymnasiale (VP)	Voie générale (VG) Niveaux 1 et 2
	3		2¹¹		3		3	3

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).

¹ BE : Générale (G) / Moderne (M) / Section préparant aux écoles de maturité (P).

² BE, JU : Niveau A : exigences élevées; Niveau B : exigences moyennes; Niveau C : exigences de base.

³ BE: Approfondissements et prolongements individuels (API) : *Français* ou *Allemand* ou *Mathématiques*, en fonction des besoins et priorités des élèves (2 périodes pour les sections G et M et 1 période pour la section P).

⁴ GE : Les élèves de la volée de 10^e année entrés au CO en 2022-2023 ont bénéficié de 4 périodes d'Allemand en 9^e. Afin de préserver la même dotation horaire totale sur les trois ans du cycle, une 4^e période d'Allemand sera introduite en 10^e LS en 2024-2025.

⁵ GE : CT : Communication et technologie; LC : Langues vivantes et communication avec profil Allemand/Anglais (AA) ou Sciences appliquées (SA); LS : Littéraire-Scientifique avec profil Latin (L), Langues vivantes (LV) ou Sciences (S).

⁶ GE : Cours spécifique obligatoire, cf. onglet « compléments cantonaux ».

⁷ VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

⁸ NE, VD : Niveau 1 : exigences de base; Niveau 2 : exigences élevées.

⁹ VS : Niveau I : exigences élevées; Niveau II : exigences de base.

¹⁰ TI : Les élèves qui choisissent l'option Français ont 1 période en dehors de la grille horaire et 1 période à la place d'Éducation physique (ou éventuellement d'Arts visuels).

¹¹ TI : L'option Français se fait en alternative de l'Option d'orientation.